



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **41**
- représentés : **3**
TOTAL **44**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	<i>M. Marc DECKERT, Adjoint</i> Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun. M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	<i>M. Gilbert STECK, Adjoint</i> M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	<i>Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.</i> -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

Mme Véronique ELO
M. Alain VON WIEDNER
M. Nicolas WEBER
ayant donné procuration à M. Julien HAEGY
ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
ayant donné procuration à M. Laurent FURST

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : TOURISME – FORT DE MUTZIG – DESSERTE EN RESEAUX DIVERS : CONSTITUTION DE SERVITUDES

N° 25-97

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 22-104 du 15 décembre 2022, décident d'acquérir l'emprise foncière, d'une contenance totale de 25ha32a80ca, correspondant à la partie restaurée du Fort de MUTZIG ;

VU l'acte de vente correspondant signé les 11 et 12 avril 2024, obligeant notamment la Communauté de Communes à individualiser l'ensemble des réseaux en énergies, fluides et téléphonie ;

CONSIDERANT que les travaux en résultant ont été réalisés ;

CONSIDERANT que les réseaux cheminent partiellement sur des propriétés privées ;

VU sa délibération N° 25-05 du 27 février 2025, décident d'acquérir une parcelle sur laquelle ces réseaux ont été mis en place ;

VU subsidiairement sa délibération N° 25-73 du 25 septembre 2025, décident d'acquérir une parcelle pour l'implantation d'un surpresseur pour l'alimentation en eau du site ;

ESTIMANT opportun de constituer des servitudes idoines sur les biens en question ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 27 novembre 2025 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean BIEHLER, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
décide

dans le cadre de l'individualisation l'ensemble des réseaux en énergies, fluides et téléphonie du Fort de MUTZIG, en application des dispositions de l'acte de vente signé les 11 et 12 avril 2024, la constitution de servitudes de passage de réseaux d'eau, d'électricité, de fibre optique et de téléphonie, selon les modalités suivantes :

- ✓ Le Fonds servant : est constitué des terrains sur lesquels cheminent les réseaux, cadastrés comme suit :

COMMUNE	section	N° de parcelle	Superficie
DANGOLSHEIM	C	1210	17 a 75 ca
DANGOLSHEIM	C	2093	20 a 76 ca
DANGOLSHEIM	C	2095	19 a 30 ca
DANGOLSHEIM	C	2097	18 a 00 ca

- ✓ Le Fonds dominant : est constitué des terrains formant l'emprise foncière du Fort de MUTZIG, cadastrés comme suit :

COMMUNE	section	N° de parcelle	Superficie
DANGOLSHEIM	AH	19/1	7 ha 38 a 95 ca
DANGOLSHEIM	AH	20/1	1 ha 31a 40ca
DANGOLSHEIM	AH	21/1	13 a 60 ca

DANGOLSHEIM	AH	13/1	14 ha 25 a 08 ca
DANGOLSHEIM	AH	14/1	1ha 19 a 37 ca
DANGOLSHEIM	AH	15/1	67 a 43 ca
DANGOLSHEIM	AH	16/1	31 a 97 ca

✓ Les caractéristiques principales de la servitude sont les suivantes

- autorisation d'établissement à demeure d'ouvrages pour le passage des réseaux en question,
- droit d'accès aux ouvrages pour leur entretien éventuel et leurs réparations en cas de besoin,
- non aedificandi,
- versement d'une indemnité forfaitaire et définitive à ce titre, fixée à la somme de :
 - 1.700,00 € pour les parcelles cadastrées à DANGOLSHEIM, section C, N° 1210, 2095 et 2097 appartenant à Monsieur Charles MEYER domicilié à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN,
 - 513,42 € pour la parcelle cadastrée à DANGOLSHEIM. section C, N° 2093 appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude HERZOG, domiciliés à DANGOLSHEIM,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document en ce sens et notamment l'acte constitutif des servitudes, objet de la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Laetitia MARTZ

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 12 décembre 2025
- publication sur le site internet le : 12 décembre 2025

Acte à classer**DE-25-97**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-12T11-48-33.00 (MI266114147)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20251211-DE-25-97-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : TOURISME - FORT DE MUTZIG - DESSERTE EN RESEAU DIVERS
: CONSTITUTION DE SERVITUDES

Date de décision : 11/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [25-97 TOURISME FORT DE MUTZIG
DESSERTE EN RESEAU DIVERS
CONSTITUTION DE
SERVITUDES.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/12/25 à 11:48

Par SEGUIN Muriel

Transmis

Date 12/12/25 à 11:48

Par SEGUIN Muriel

Accusé de réception

Date 12/12/25 à 11:55